

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE REMOULINS

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de Remoulins en date du 05/06/2018, une enquête publique portant sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Remoulins aura lieu pendant quinze jours consécutifs :

Du lundi 20 avril 2026 à 8h30 au lundi 4 mai 2026 à 17h00.

Cette enquête publique concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de NIMES, par décision du 12/12/2025, a désigné Monsieur Jacques CIMETIERE, inspecteur commercial, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de révision du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : : <https://remoulins.fr/ma-commune/enquetes-publiques/> ;
- en **version papier** au siège de la commune de Remoulins, à l'accueil de la Mairie, 71 avenue Geoffroy Perret à REMOULINS, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, au siège de la commune de Remoulins** à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès de Madame Sandrine GAMERO, au service urbanisme de la Mairie de REMOULINS ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 07.48.94.56.92 et à l'adresse mail : urbanisme@remoulins.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège de la commune de Remoulins ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur** à l'adresse suivante : urbanisme@remoulins.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune de Remoulins, situés à la Mairie, 71 avenue Geoffroy Perret à REMOULINS pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **le lundi 20 avril 2026 de 8h30 à 11h30 ;**
- **le lundi 04 mai 2026 de 14h00 à 17h00 ;**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune de Remoulins ainsi que sur son site internet : <https://remoulins.fr/ma-commune/enquetes-publiques/>: durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de révision du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune de Remoulins.